



CENTRALE
CANINE

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ACTUALISATION DES CONNAISSANCES « CGVMOD »

I - INSCRIPTION

Pré-requis : Etre âgé(e) de 18 ans minimum

Les inscriptions sont acceptées dans la limite des places disponibles (30 places maximum)

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par le candidat et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du candidat et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

- a) **Inscription à titre personnel** : Dans le cas d'une inscription à titre personnel, le candidat adresse à la Centrale Canine son bulletin d'inscription, dûment complété, daté, signé et accompagné de son règlement.
La Centrale Canine adresse une convocation au candidat, 15 jours au plus tard avant la formation (sauf si inscription reçue moins de 15 jours avant la formation).
- b) **Inscription financée par un organisme** : Dans le cas d'une inscription bénéficiant d'un financement, la Centrale Canine adresse au Client (OPCA, Pôle emploi, Entreprise, etc...) :
- . une convention de formation professionnelle continue (en double exemplaire) établie selon les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail
 - . ou un devis.
- Trente jours avant la formation :
- . Le Client s'engage à retourner la commande (convention de formation professionnelle ou devis), datée et signée, ou l'accord de financement.
 - . Le Candidat s'engage quant à lui à retourner, daté et signé, le formulaire d'inscription accompagné des frais d'engagement.

A l'issue de la formation :

- une attestation de présence est adressée au client ou au candidat sur demande.
- Une attestation individuelle de formation est adressée au candidat

II – CONDITIONS D'ANNULATION & DE REPORT (demande du client ou du candidat)

Toute demande d'annulation d'une inscription doit être signalée par courrier recommandé.

Les demandes d'annulations sont soumises aux conditions suivantes :

A – ANNULATION

- a) **Annulation inscription réglée par le candidat** :

Cas de figure	Pénalités
Dans les 10 jours suivant l'inscription (délai de rétractation)	Aucune retenue
Au-delà du délai de rétractation et à + de 45 jours avant la formation	Retenue de 25% (27,50 €)
Entre 45 jours et 30 jours avant la formation	Retenue de 50% (55 €)
Moins de 30 jours avant la formation	Retenue 100%

- b) **Annulation inscription financée par un organisme** :

Cas de figure	Pénalités
Dans les 10 jours suivant l'inscription (délai de rétractation)	Aucune retenue
Au-delà du délai de rétractation	Retenue de 25 euros (frais d'engagement)

POUR L'AMELIORATION DES RACES DE CHIENS EN FRANCE

Association loi 1901 exonérée de TVA (selon art.2617-1-b du CGI) – N° Siret : 314 775 495 000 26
155, avenue Jean Jaurès – 93535 AUBERVILLIERS Cedex – FRANCE
Tél. : +33 (0)1 49 37 54 00 – Fax : +33 (0)1 49 37 55 99
www.centrale-canine.fr

FEDERATION NATIONALE AGREEE PAR LE MINISTERE DE L'AGRICULTURE
RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 11 93 06435 93 auprès du Préfet de région d'Ile de France



B – REPORT

Report : Une seule possibilité de report d'inscription est permise selon les conditions ci-dessous mentionnées
La demande de report d'une inscription doit être signalée par courrier recommandé.

Conditions :

Cas de figure	Pénalités
Dans les 10 jours suivant l'inscription (délai de rétractation)	Report sans frais supplémentaire
Au-delà du délai de rétractation et à + 15 jours avant la formation	Report moyennant 20 euros (frais de dossier)
Moins de 15 jours avant la formation	Pas de report possible

III – ANNULATION DE LA FORMATION

En cas de force majeure ou pour un nombre de candidats inscrits inférieur à quinze, la Centrale Canine se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler la formation jusqu'au 10^{ème} jour ouvré précédent le début de celle-ci et ce, sans indemnité. Dans ce cas, le client peut, soit reporter son inscription à une autre session de son choix, soit l'annuler. La Société Centrale Canine ne peut être tenue responsable des coûts ou dommages consécutifs à l'annulation de la formation, ou à son report à une date ultérieure.

IV – PROPRIETE INTELLECTUELLE

La Société Centrale Canine est seule propriétaire du support de formation. Ainsi, toute reproduction ou divulgation à des tiers de tout ou partie du document, sous quelque forme que ce soit, est interdite sans l'autorisation écrite de la Société Centrale Canine.

V – RESPONSABILITE

La Société Centrale Canine ne pourra en aucun cas être déclarée responsable d'un préjudice financier, commercial, ou d'une autre nature, causé directement ou indirectement par la formation.

VI - LIEU & HORAIRES

Le lieu et les horaires de la formation sont rappelés dans la convocation adressée au candidat par la Société Centrale Canine, 15 jours avant la formation (sauf si inscription reçue moins de 15 jours avant la formation).

La formation respecte les plages horaires mentionnées dans le programme.

Une pause est prévue le matin et l'après-midi, ainsi qu'un temps de restauration entre 13h & 14h (selon l'avancement du programme).

VII - FACTURATION & REGLEMENT

Prestation	Montant d'une inscription financée par le stagiaire	Montant d'une inscription financée par un organisme
Formation	110,00 €	150,00 €
Frais d'engagement		+ 25,00 € à la charge du candidat

Nos tarifs sont présentés TTC. La Centrale Canine est exonérée de TVA.

L'acceptation de la Centrale Canine est conditionnée par le règlement intégral de l'inscription, hors financement extérieur.

La note de débit est adressée après exécution de la formation, à l'organisme financeur (CLIENT) ou au candidat.

En cas de financement par un organisme, le stagiaire doit mentionner cette information sur le bulletin d'inscription. Il doit également effectuer les démarches nécessaires afin qu'un justificatif de prise en charge de la part de cet organisme soit adressé au service formation de la Centrale Canine au moins 30 jours avant le début de la formation.

La Centrale Canine se réserve expressément le droit de disposer librement des places retenues par le Client, tant que les « Frais d'engagement » (à la charge du candidat) n'auront pas été couverts et l'accord de financement fourni.

En cas de non paiement par l'OPCA, ou de l'organisme financeur pour quelque motif que ce soit, la note de débit devient exigible auprès du candidat.

Les notes de débit sont payables net et sans escompte à 30 jours après réception, par chèque, ou carte bancaire. Toute formation entamée entraîne une facturation de la totalité de la prestation.